

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 21 décembre 2009**

**Procès-verbal** de la session ajournée du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le vingt-unième jour de décembre deux mille neuf (2009) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

**Présences:**

Gilles D'Amours #1	présent
Rémi Beaulieu #2	présent à compter de 19 h 45
Francine Côté #3	présente
Gilbert Dumont #4	présent
André Guay #5	présent
Carol Jean #6	présent

**1. Ouverture de l'assemblée**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

Les conseillers étaient tous présents à l'assemblée régulière, en conséquence, aucun avis de convocation écrit n'a été fait.

**2009-12-300-2 Suite de l'ordre du jour du 7 décembre 2009**

Il est proposé par Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** l'ordre du jour se poursuive et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert en y inscrivant les sujets suivants :

23.1 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE  
DU QUÉBEC

A- PATRICIA BÉRUBÉ  
B- BERTRAND GAUDREAU

23.2 CORRESPONDANCE-PIERRE L'HEUREUX

23.3 LABORATOIRES D'EXPERTISES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.

23.4 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

23.5 SOUMISSIONS PNEUS TRACTEUR

23.6 SOUMISSION CLASSEUR À BOULONS

23.7 SOUMISSIONS FOURNITURES SERVICE INCENDIE

23.8 EPIK

23.9 EMBAUCHE TECHNICIEN EN LOISIR

23.10 NIVEAU DE PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DANS  
LE PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE VIGER-DENONVILLE  
(AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2009-12-299.12.4)



## 23.11 CORRESPONDANCE –RÉSIDENCE DES 7 PIGNONS

### 17. NOMINATION

#### **2009-12-301-17.1 Représentant municipal à participer au Comité sur la gestion des matières résiduelles à trois voies pour 2010**

Il est proposé par Gilles D'Amours  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** ce conseil nomme madame Francine Côté comme représentante municipal au Comité sur la gestion des matières résiduelles à trois voies pour 2010 à la MRC de Rivière-du-Loup.

### 18. COMPTE RENDU DU DOSSIER SUR LE SITE WEB

Madame Ghislaine Daris, mairesse donne au conseil le compte-rendu de la rencontre avec l'entreprise Étincelle qui confectionne actuellement le site Web de notre municipalité et madame Mélanie Milot représentante de la MRC dans ce dit dossier.

La Municipalité de Cacouna peut finaliser le site Web avec l'entreprise Étincelle et va être conforme à la demande de la MRC afin que tous les sites Web de chacune des municipalités soient unifiées.

### 20. SOUMISSION FOURNAISE ET BRÛLEUR À L'HUILE

Suite à l'appel d'offres publié dans les journaux locaux demandant des soumissions pour la vente d'une fournaise et de deux brûleurs à l'huile, une seule soumission nous est parvenue.

La soumission de monsieur Célestin Simard s'élève à 308.\$ pour la fournaise et les deux brûleurs.

#### **2009-12-302-20 soumission fournaise et brûleur à l'huile**

Il est proposé par Gilles D'Amours  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'étant donné avoir reçu une seule soumission, le conseil reporte ultérieurement la décision sur ce dossier.

### 21. RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale fait rapport que tous les membres du conseil ont complété et déposé un formulaire de déclaration d'intérêts des élus municipaux.

### 22. AVIS DE MOTION SUR LE TAUX DE TAXE ET LA TAXATION DES SERVICES

Avis de motion est régulièrement donné par André Guay pour qu'à une prochaine session ce conseil adopte un règlement pourvoyant

à l'adoption des taux d'imposition des diverses taxes et tarifications de la municipalité.

## **23. AFFAIRES NOUVELLES**

### **23.1 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

#### **A- PATRICIA BÉRUBÉ**

##### **2009-12-303-23.1A Renonciation au délai de 30 jours donné à la Municipalité de Cacouna dans le cadre d'une demande d'autorisation à la CPTAQ relative à une clinique vétérinaire de Cacouna.**

**ATTENDU** la demande d'autorisation de la CPTAQ de madame Patricia Bérubé pour l'implantation d'une clinique vétérinaire à l'emplacement d'un ancien commerce de tapis situé en zone agricole, sur la route 291 à Cacouna (dossier numéro 364867);

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 60.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, les personnes intéressées peuvent renoncer au délai de 30 jours qui leur est donné pour présenter leurs observations après la transmission de l'orientation préliminaire;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Gilbert Dumont  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** ce conseil indique à la Commission de protection du territoire agricole qu'il renonce au délai de 30 jours prévu pour permettre la présentation d'observations additionnelles à la suite de l'orientation préliminaire relative à la demande d'autorisation numéro 364867.

#### **B- BERTRAND GAUDREAU**

M. Bertrand Gaudreau s'adresse à la CPTAQ pour échanger une parcelle de terrain qui est situé en zone agricole afin de se construire une résidence.

##### **2009-12-304-23.1B DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ- BERTRAND GAUDREAU**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par Bertrand Gaudreau à la C.P.T.A.Q. concernant le lotissement, l'aliénation et l'utilisation non agricole d'une partie du lot 84, du cadastre officiel de la Paroisse de Cacouna, d'une superficie de mille six cent treize mètres carrés ( 1613 m<sup>2</sup> );

**ATTENDU QUE** cette demande est conforme aux dispositions des règlements de la Municipalité de Cacouna;

**ATTENDU QU'**à notre avis, l'existence ou non d'espace approprié disponible ailleurs et hors de la zone agricole, n'est pas pertinente compte tenu du fait que le terrain est situé dans un secteur partiellement utilisé à des fins résidentielles et que la parcelle de terrain visée doit servir d'échange équivalent à la parcelle de terrain qui doit être cédée par Benjamin Gaudreau, laquelle parcelle a un usage résidentiel possédant des droits acquis en vertu de l'article 101 de la loi, le tout afin de permettre la construction de la résidence du demandeur, Bertrand Gaudreau, échange étant nécessaire au respect de la condition émise antérieurement par la C.P.T.A.Q. dans leur décision du 21 novembre 2006, sous

le numéro 346331. Il existe toutefois, ailleurs, des espaces disponibles en zone non agricole.

Il est proposé par Carol Jean  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil recommande à la C.P.T.A.Q. de consentir à la demande d'autorisation soumise par Bertrand Gaudreau.

### **23.2 CORRESPONDANCE PIERRE L'HEUREUX**

Suite à la correspondance de monsieur Pierre L'Heureux du Consortium Cima-Roche, nous proposons d'adopter une première tranche d'honoraires et dépenses pour un montant de 50 000\$ afin de leur permettre de commencer leurs activités et d'amorcer les plans préliminaires pour les étangs aérés.

Reporté à une séance ultérieure pour étude.

### **23.3 LABORATOIRES D'EXPERTISES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.**

Dépôt d'une correspondance du Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup Inc. nous demandant de payer les honoraires impayés depuis 120 jours et plus. Le total à payer en date de ce jour dans nos livres s'élève au total à 42 345.74\$. Le total pour l'année 2007 est de 25 160.51\$, pour l'année 2008 12 376.84\$ et pour l'année 2009 4 808.39\$.

Reporté à une séance ultérieure pour étude

### **23.4 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

La mairesse, Mme Ghislaine Daris, dépose son rapport sur la situation financière actuelle de la Municipalité et des projections pour l'année 2010.

### **M. Rémi Beaulieu prend son siège à 19 h 45**

### **23.5 SOUMISSIONS PNEUS TRACTEUR**

Dépôt de 4 soumissions pour l'achat de pneus pour le tracteur.

-Pneus 132 Inc.	Firestone 13-6-16	à 371\$ chacun
	Good Year 25-8.5-14 6 plis	à 180\$ chacun
-Service de pneus Rivière-du-Loup Inc	Multitrac 13,6-16 (4 plis)	à 513\$ chacun
	Multitrac 13,6-16 (6 plis)	à 549\$ chacun
	Multitrac 25x8, 50-14 (4 plis)	à 149\$ chacun
	Multitrac 25x8, 50-14 (6 plis)	à 209\$ chacun
-Groupe Dynaco	Pneus Titan 13.6 x 16 ( 4 plis)	à 505\$ chacun
	Pneus Titan 25x8.5-14 (4 plis)	à 145\$ chacun
	Pneus Titan 25x8.5-14 (6 plis)	à 181\$ chacun
-Pneus FD	Firestone 13.6X 16 (4 plis)	à 379\$ chacun
	Firestone 25x8.5-14 (4 plis)	à 191\$ chacun
	Multitrac 25x8.5-14	à 137.81\$ chacun

Tous ajoute un frais de récupération de 3\$ pour chaque pneu et également plus taxes applicables.



### **2009-12-305-23.5 ACHAT PNEUS TRACTEUR**

Il est proposé par André Guay  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil accepte la soumission de Pneus 132 Inc. pour l'achat de 2 pneus de 13.6x16 Firestone au coût de 371\$ chacun et de 2 pneus de 25-8.5-14 (6 plis) Good Year au coût de 360\$ chacun. Le tout pour un total de 1336.44\$ incluant pneus, ouvrage et récupération.

### **23.6 SOUMISSIONS CLASSEUR À BOULONS**

Dépôt de 2 soumissions pour l'achat de classeur à boulons.

-Surplus Général Tardif (1991) Inc.	-Classeur à bolts	42	165\$
		72	165\$
-Distribution Francis Inc	-Classeur à bolts	42	150\$
		72	160\$

### **2009-12-306-23.6 ACHAT CLASSEUR À BOULONS**

Il est proposé par Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil accepte la soumission de Distribution Francis Inc. au coût de 160\$ plus taxes pour un classeur à boulons de 72 carreaux.

### **23.7 SOUMISSIONS FOURNITURES SERVICE INCENDIE**

Dépôt d'une soumission de Aréo-Feu numéro 71770 pour l'achat d'équipements de service incendie au montant de 2117.10\$ plus taxes.

### **2009-12-307-23.7 ACHAT ÉQUIPEMENTS INCENDIE**

Il est proposé par Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil accepte la soumission numéro 71770 de la compagnie Aréo-Feu pour l'achat d'équipements de service incendie tel que décrit dans ladite soumission.

**Que** le conseil autorise M. Claude Lévesque, directeur du service incendie à demander des soumissions pour l'achat d'un bunker pour un nouvel employé du service incendie.

### **2009-12-308-23.7 EMBAUCHE NOUVEAUX POMPIERS**

Il est proposé par Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** ce conseil embauche temporairement messieurs Francis Dumont et Denis Lévesque comme pompier volontaire pour la Municipalité de Cacouna

**Que** le conseil demande à monsieur Claude Lévesque de fournir les renseignements pertinents pour l'embauche de ces personnes;

**Que** le tout soit présenté à la prochaine séance pour ratification.

### **23.8 EPIK**

Dépôt d'une correspondance de M. Yvan Roy, responsable du projet de mise en valeur, Journal Epik de Cacouna demandant le dernier versement de 1300\$ pour le projet consistant en la réalisation de 4 panneaux d'interprétation de mise en valeur du paysage culturel Cacounois.

#### **2009-12-309-23.8- EPIK PANNEAUX D'INTERPRÉTATION DE MISE EN VALEUR DU PAYSAGE CULTUREL CACOUNOIS**

Il est proposé par Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil accepte le paiement de 1300\$ au Journal Epik pour la confection et l'installation des 4 panneaux d'interprétation de mise en valeur du paysage culturel Cacounois.

### **23.9 EMBAUCHE TECHNICIEN EN LOISIR**

#### **2009-12-310-23.9- EMBAUCHE TECHNICIEN EN LOISIR**

**Considérant** le départ de la coordonnatrice des loisirs;

**Considérant** la résolution numéro 2009-12-300.13.1-2 embauchant madame Audrey Réhel;

**Considérant** que madame Réhel s'est trouvé un emploi ailleurs;

**Considérant** que le poste n'est toujours pas comblé;

**Considérant** qu'une entrevue a été faite avec une autre personne sélectionnée;

Il est proposé par Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil embauche M. Jean-Yves Chouinard comme coordonnateur en loisirs pour un salaire annuel de 28 000\$ pour 35 heures par semaine et ce, pour un temps de probation de 3 mois;

**Qu'**un contrat de travail soit soumis au conseil après la période de probation;

**Que** Madame Ghislaine Daris, mairesse et Madeleine Lévesque, directrice générale soient autorisés à signer pour la Municipalité de Cacouna un contrat de travail avec M. Jean-Yves Chouinard incluant les conditions de travail avec une description de tâches.

**Que** cette résolution annule la résolution portant le numéro 2009-12-300.13.1-2.





### **2009-12-311-23.9- ACHAT DE BOYAUX D'ARROSAGE**

**Considérant** que les boyaux d'arrosage du centre des loisirs sont désuets;

**Considérant** qu'il est obligatoire d'avoir de bons boyaux pour l'arrosage de la patinoire;

Il est proposé par Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil demande à monsieur Claude Lévesque de demander des soumissions pour l'achat de 4 boyaux d'arrosage de 50 pieds et d'un diamètre de 1 ½ pouces.

### **2009-12-312-23.10 Niveau de participation de la municipalité dans le parc éolien communautaire Viger-Denonville (amendement à la résolution 2009-12-299.12.4)**

**ATTENDU** que la MRC de Rivière-du-Loup a conclu une entente de participation avec Innergex Énergie Renouvelable pour la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien communautaire, en vertu de la compétence donnée à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1);

**ATTENDU** que dans le cadre de ce projet, la MRC de Rivière-du-Loup devra emprunter sa mise de fonds en mettant en garantie la richesse foncière des municipalités de son territoire;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) la municipalité peut se retirer de ce projet;

**ATTENDU** que le règlement numéro 170-09 de la MRC de Rivière-du-Loup prévoit que chaque municipalité participante peut accepter différentes options quant à son niveau de participation dans le projet, lequel déterminera la hauteur des contributions éventuelles de la municipalité aux dépenses du parc éolien et le niveau de redevances que la MRC lui versera sur les bénéfices nets du parc éolien;

**ATTENDU** qu'un premier lot de 300 parts, sur les 500 parts totales de la MRC dans le projet, est réparti entre les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

**ATTENDU** qu'un 2<sup>e</sup> lot de 100 parts sur 500 sont offertes à toutes les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

**ATTENDU** que les parts non réclamées dans le 2<sup>e</sup> lot sont ensuite offertes aux trois municipalités où le projet sera implanté, au prorata des superficies placées sous contrat d'octroi d'option en date du 31 décembre 2009 et que, à défaut de l'acceptation de cette offre exprimée par résolution de l'une ou de plusieurs de ces trois municipalités, ces parts non réclamées seront redistribuées automatiquement entre les municipalités adhérant au 2<sup>e</sup> lot, au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

**ATTENDU** que les 100 parts du 3<sup>e</sup> et dernier lot sont offertes à toutes les municipalités ayant un revenu moyen par ménage inférieur à la moyenne de la MRC, selon les données du recensement du Canada de 2006, groupe dont la municipalité de Cacouna ne fait pas partie;

**ATTENDU** que le nombre de parts résultant de cette opération de répartition constituera la participation de chaque municipalité pour toute la durée de l'exploitation du parc éolien, jusqu'à l'expiration du contrat d'achat d'électricité par Hydro-Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE :**

- 1) le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2) ce conseil accepte que la municipalité de Cacouna participe au projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville, selon les termes du projet de règlement 170-09 de la MRC de Rivière-du-Loup;
- 3) ce conseil demande que la participation de la municipalité de Cacouna dans le projet soit limitée aux parts minimales issues du premier lot de 300 parts;
- 4) la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2009-12-299.12.4 adoptée par le conseil le 7 décembre 2009.

**23.11 CORRESPONDANCE –RÉSIDENCE DES 7 PIGNONS**

Mesdames Marise Dubé et Guylaine Boucher, propriétaires de la résidence des 7 Pignons formulent à la Municipalité une demande d'exonération de taxes pour une durée de 5 ans ou plus.

Elles désirent agrandir leur résidence de 25 appartements avec salle de bain privée. Un ascenseur sera également inclus à cette agrandissement.

**2009-12-313-23.11- RÉSIDENCE DES 7 PIGNONS –EXONÉRATION DE TAXES**

Il est proposé par :Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce dossier soit à l'étude lors de la confection du budget et une réponse leur sera fournie par la suite.

**23.12 COMITÉ DU PORT DE MER GROS-CACOUNA**

M. Gilles D'Amours donne un résumé du plan d'entretien des installations portuaires de Gros-Cacouna ainsi que la planification des travaux répartie sur une période de 15 ans.



**24. PÉRIODE QUESTIONS**

**2009-12-314-25 Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'advenant 20h 25 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

---

Madeleine Lévesque, dir. gén. & sec.trés.

---

Ghislaine Daris, mairesse

\*\*\*\*\*



